

## Soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

Les personnes en fin de vie qui désirent demeurer chez elles peuvent bénéficier de soins palliatifs à domicile.

### Comment s'organisent les soins palliatifs à domicile ?

Différents intervenants ou structures peuvent intervenir en complément de l'intervention des autres professionnels (médecin traitant, infirmier libéral, kinésithérapeute...) qui interviennent déjà auprès de la personne :

- les établissements de santé d'HAD (hospitalisation à domicile) : ils vont réaliser sur prescription médicale, les prises en charge plus techniques, complexes ou fréquentes ;
- les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) : ils interviennent souvent en relais de l'HAD, par exemple lorsque les besoins du patient s'allègent ;
- les infirmiers libéraux ;
- les aides à domicile ;
- les réseaux de soins palliatifs : ils peuvent assurer la coordination de l'ensemble des autres intervenants afin de maintenir le lien entre tous les professionnels qui accompagnent le patient ;
- d'autres professionnels libéraux.

### Quel coût ?

Ces soins sont intégralement pris en charge par l'Assurance maladie.

Pour en savoir plus sur les soins palliatifs : des informations sont disponibles sur le site du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Source : <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>